Lavery célèbre aujourd’hui la journée internationale des femmes

8 mars 2023

Auteurs

Marie-Nancy Paquet

Associée, Avocate

Justine Chaput

Avocate principale

Marie-Hélène Jolicoeur

Associée, Avocate

Justine Beauchesne

Avocate principale

Lavery célèbre aujourd’hui la journée internationale des femmes

En ce mercredi 8 mars, nous célébrons la Journée internationale des femmes.

Cette journée est l'occasion de mettre en lumière celles qui nous font briller au quotidien et qui contribuent aux progrès réalisés en matière d'égalité entre les hommes et les femmes sur le lieu de travail, tout en inspirant les nouvelles générations.

Cette année, plusieurs professionnelles du cabinet nous ont partagé leur histoire et retracé les raisons qui les ont poussées à devenir avocates. Elles nous ont également fait part de leur perception de la contribution des femmes à l'évolution de la profession juridique, de son évolution depuis leurs débuts et de son développement futur.

Louise Cérat

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.

Associée retraitée



J’ai choisi la profession d’avocate par un simple, mais très heureux hasard. Dès le début de mes études en droit, j’ai eu conscience de ma bonne fortune. J’ai aimé sincèrement pratiquer le droit et je me suis toujours sentie privilégiée de faire partie de cette confrérie ainsi que du cabinet, le seul où j’ai exercé et pour lequel j’ai un profond attachement.

J’avoue qu’à mes débuts, le contexte des années 80 pouvait, à plusieurs égards, rebiffer les plus vaillantes d’entre nous.

D’abord, les femmes n’étaient pas légion dans la profession. Nous n’étions que deux avocates à mon arrivée chez Lavery, cabinet qui résultait d’une fusion récente et qui comptait si je ne m’abuse une cinquantaine d’avocats.

Il faut se rappeler que ce n’est qu'en 1980 que la Loi instituant un nouveau Code civil a introduit la notion d’égalité entre les époux dans la gestion des biens de la famille et l’éducation des enfants.

Or, ce n’est pas parce que l’égalité est reconnue en 1980 qu’elle est acquise dans le monde juridique de l'époque quoique l’est-elle aujourd’hui?

Un exemple: il n’existait aucune politique de congés de maternité dans la plupart des grands cabinets avant la fin des années 80 et encore, politique assez timide qui ne concernait que les avocates salariées. Le peu d’avocates qui devenaient associées et, par surcroît, enceintes, elles devaient prendre à leur charge le manque à gagner du cabinet dû à leur absence sans compter les autres difficultés inhérentes.

Certes, le poids du nombre a fait son effet, mais la partie n’est pas gagnée!

L’arrivée des femmes juristes a apporté une abondance de talent, une rigueur renouvelée, une autre vision, un enrichissement incontestable pour le monde juridique et la société en général, qui en furent privés trop longtemps.

En cette journée internationale des femmes, je fais appel au soutien des hommes pour l’égalité de leurs conjointes, sœurs, collègues et amies et je suis confiante.

Justine Beauchesne

Avocate

C’est lors de mon passage à l’université, que j’ai su que c’était la profession que je désirais exercer. Très tôt dans mon parcours, j’ai tout de suite eu un grand intérêt pour le droit des affaires, plus particulièrement le droit transactionnel. J’aime l’idée de ne pas seulement être l’avocate d’une entreprise, mais également sa partenaire d’affaires. Cette profession est parsemée de défis, mais le fait d’accompagner nos clients dans des transactions qui sont bien souvent l’une des étapes les plus importantes dans leur vie me procure un fort sentiment

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.



d’accomplissement.

Les femmes ont apporté des contributions importantes à la communauté juridique tout au long de l'histoire, malgré les nombreux obstacles et la discrimination dont elles ont été victimes. Les femmes se sont battues pour leur droit d'étudier le droit, d'être admises au barreau et de pratiquer le droit. Ces efforts ont permis aux femmes d’aujourd’hui de devenir juges, juristes et leaders dans la profession juridique.

Ces dernières années, les femmes ont continué sans relâche à briser les barrières dans le monde juridique. Les femmes diplômées des facultés de droit sont de plus en plus nombreuses et celles-ci sont de plus en plus représentées dans le système judiciaire et dans les rôles de direction. Elles jouent un rôle essentiel dans le façonnement de la communauté juridique et dans la défense de l'égalité des sexes et de la justice sociale.

Si l'on se tourne vers l'avenir, il est clair que la contribution des femmes à la communauté juridique continuera d'évoluer et de croître. Les femmes juristes continueront à faire tomber les barrières et à briser les plafonds de verre. La présence accrue des femmes dans le monde juridique, et particulièrement dans des postes de direction, apporte un vent de changement nécessaire à ce milieu plus conservateur. Si davantage de femmes assument des rôles de direction dans les cabinets d'avocats, les services juridiques des entreprises et d’autres organisations juridiques, elles contribueront à créer une profession plus diversifiée et inclusive qui tient compte de la réalité des femmes et reflète mieux les communautés qu'elle sert.

Marie-Hélène Jolicoeur

Associée



D’abord, le désir de justice et de droiture. Puis, j’étais décidée à prendre la parole pour ceux qui ne le peuvent pas, qui éprouvent des difficultés à s’exprimer, à se défendre ou à argumenter pour expliquer avec ténacité une position. Je voulais comprendre la loi, être en mesure de l’interpréter et veiller à ce qu’elle soit appliquée comme il se doit.

Les femmes ont des habilités qui peuvent parfois être différentes, elles peuvent présenter les choses sous un autre angle et chercher à convaincre autrement. La contribution des femmes dans le milieu juridique est riche et elle m’apparaît reconnue par les pairs masculins. Je constate de plus en plus que les femmes prennent leur place dans le milieu, elles inspirent confiance et elles sont

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.

écoutées. Je les vois occuper des fonctions décisionnelles, ce qui est accueilli favorablement, et elles sont supportées par les pairs. Je crois qu'elles continueront de prendre une place de plus en plus importante si elles le souhaitent, l'expriment et si elles demeurent appuyées.

Marie-Pier Landry

Stagiaire



Les défis intellectuels variés, les possibilités de développement, ainsi que les relations humaines au centre de la pratique juridique m'ont poussée à devenir avocate.

J'ai la chance d'avoir de nombreux modèles féminins dans mon entourage professionnel. Je constate que leur pratique est empreinte d'empathie, de leadership et de passion. Je suis certaine que la féminisation du milieu juridique assure une justice plus représentative et égalitaire.

Sophie Roy

Avocate principale



J'étais d'abord animée par le concept de la justice et j'ai aussi voulu devenir avocate afin de prendre la parole et d'être écoutée.

La présence des femmes aura certainement contribué à rendre le milieu juridique plus ouvert. L'écoute et la collaboration semblent être des valeurs de plus en plus importantes. Je souhaite que la bienveillance devienne aussi une considération dans nos rapports, et peut-être que la présence des femmes saura y contribuer!

Justine Chaput

Avocate

Ce qui m'a inspiré de devenir avocate est avant tout mon désir de faire une différence dans ma communauté et de relever les défis intellectuels inhérents au domaine juridique.

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.



À mon avis, les femmes ont apporté de nouvelles perspectives et approches à la profession juridique. Elles ont également joué un rôle déterminant dans la lutte pour l'égalité des sexes et la justice sociale, contribuant ainsi de manière significative à l'évolution du droit et modelant le paysage juridique, voire la société, que nous connaissons aujourd'hui. Je suis persuadée que la contribution des femmes dans le milieu juridique continuera d'évoluer et permettra d'éradiquer les préjugés et la discrimination pour garantir l'égalité des chances.

Marie-Nancy Paquet

Associée



J'ai toujours eu la sensation de devoir accomplir mes rêves et de mettre mes talents à contribution. C'était d'autant plus important pour moi que j'ai vu ma mère regretter toute sa vie de ne pas avoir pu s'accomplir sur le plan professionnel et en souffrir. Pour nous, ses enfants, c'était une injonction à ne jamais renoncer. Par ailleurs, d'aussi loin que je me souvienne, j'ai toujours eu une tendance à m'exprimer haut et fort. La carrière d'avocate s'est rapidement imposée à moi comme une occasion de mettre mes aptitudes à profit. Cela dit, je ne savais pas vraiment ce que cela signifiait d'« être avocate » puisque personne dans mon environnement ne pratiquait le droit ni même n'avait fréquenté l'université.

La contribution des femmes dans l'évolution du milieu juridique est, à mon avis, essentielle et il ne faut surtout pas oublier d'où nous partons et tout le chemin parcouru grâce au courage de nos devancières. Je ne peux m'empêcher de penser à toutes celles qui auraient eu les talents nécessaires pour pratiquer le droit, mais qui ne pouvaient même pas y songer à leur époque.

Dans le milieu juridique, les femmes ont d'abord dû prouver qu'elles avaient, autant que leurs confrères, droit de cité. J'ai une profonde admiration pour les pionnières qui ont embrassé la carrière d'avocate alors qu'elles étaient des exceptions dans leur classe. Il faut prendre un moment pour feuilleter un « album de finissants » des années 1950-1960 pour voir combien la présence des femmes était marginale. Parmi les quelque 70 diplômés de droit de mon Université en 1960, on ne compte que trois femmes : il fallait de l'audace! Les choses ont bien changé et la profession s'est grandement féminisée, en particulier dans les cohortes du baccalauréat, mais il reste des défis…

Un élément me paraît toutefois mériter d'être noté et c'est l'influence de la présence des femmes sur la transformation de la conciliation travail-famille. Si les jeunes avocats sont désormais eux aussi concernés par cet enjeu, c'est assurément parce que les femmes sont entrées de plain-pied dans la profession, et plus globalement dans toutes les sphères de la vie professionnelle.

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.

Quant à l’avenir, il faut continuer d’œuvrer pour que les plafonds de verre qui subsistent continuent d’être brisés et que les hommes comme les femmes puissent trouver une place égale au sein de la profession.

Jennifer Younes

Stagiaire



En grandissant, j’ai vu diverses situations où des individus étaient marginalisés. J’ai donc choisi de faire mes études en droit pour amoindrir les inégalités qui existent entre différents groupes de personnes. Selon moi, les avocats sont les porte-parole de la justice et j’ai choisi de devenir avocate, car je souhaite servir les objectifs de cette justice.

C’est certain que la croissance du nombre de femmes dans le milieu juridique dans les dernières décennies a eu un impact positif sur l’évolution du milieu juridique. Cette forte augmentation a permis, et continuera de permettre, aux tribunaux d’avoir une appréciation plus complète de certains enjeux. À mon avis, plus les récits sont nombreux, plus les discussions juridiques sont diversifiées et approfondies. Et plus la communauté juridique est représentative, plus elle est accessible aux membres de ces groupes auparavant non représentés.

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.